



entretien de la pompe de relevage

Par **elo2309**, le **22/09/2010** à **12:42**

bonjour,

je suis actuellement locataire depuis le 16 août d'un pavillon individuel. Hier je reçois un appel de l'agence qui gère le bien en me disant que je devais payer l'entretien d'une pompe sous la maison pur éviter l'inondation de c'elle ci. L'entretien s'élève à 140 euros tous les 3 mois. De plus je me suis apparçue que cette pompe est en faite une pompe de relevage des eaux usées qu'elle allimente aussi la maison de la propriétaire qui est à côté et que cette pompe est branchée sur mon conteur élèctrique, de plus j'ai eu des menaces comme quoi ça aller me couter cher si je refuser de payer, j'ai même enregistrer le message telephonique plus que menaçant que j'ai reçue.

je voulais savoir qui doit payer ses frais d'entretien et de plus est ce légale qu'on ne m'en ai pas parlée au moment des visites du bien et que la présence de cette pompe ne figure sur aucun papier?

par avance je vous remercie

Cordialement.